
Adresse de la société populaire de Nemours (Seine-et-Marne), lors de la séance du 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Nemours (Seine-et-Marne), lors de la séance du 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794).
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 267;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17809_t1_0267_0000_2

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Citoyen représentant,

Tu trouves ci-incluse l'adresse de la société républicaine de Guîtres à la Convention nationale. Elle espère que tu mettras le plutôt possible sous ses yeux cette expression fidelle des sentiments patriotiques qui animent la société. Ton zèle et ton dévouement à l'intérêt public lui en sont des garants assurés.

MAURICE, *président*, BESSON,
LOIZEAU, BONNEVAL, *secrétaires*.

[*La société populaire de Guîtres, département du Bec-d'Ambès, à la Convention nationale*] (7)

Liberté Egalité

Citoyens représentans,

La Convention fut toujours notre centre et la mort seule peut rompre les liens qui nous attachent invariablement à elle; le crise où nous nous trouvons ne fait que resserrer de plus en plus ces liens sacrés.

Représentans d'un grand peuple qui a juré d'être libre, restés à votre poste avec courage, nous avons la force de vous y soutenir; n'écoutez ny les modérés qui conduisent la patrie à une mort lente, ny les exagérés qui en ont juré la destruction la plus prompte; reconnaissez toujours pour patriotes ceux qui se sont prononcés avec énergie en faveur de la révolution, et qui par là se sont montrés dignes de toute la confiance du peuple; discernés aussy ceux qui ont obéi constamment aux lois sans murmurer, déclarés que tout ce qui est bon appartient à la République et qu'il n'y a que les méchans qu'elle doit rejeter de son sein, en s'assurant des hommes qui pourraient lui être dangereux, vous ajouterez à la gloire d'avoir fondé la république celle de l'avoir sauvée cent fois.

MAURICE, *président*, BESSON, LOIZEAU,
RICHON fils, BONNEVAL, *secrétaires*.

e

La société populaire de Nemours, département de Seine-et-Marne, à la Convention nationale (8).

Citoyens représentans,

Et nous aussy, nous demandons le maintien du gouvernement révolutionnaire, parce que nous le croyons nécessaire pour amener plus sûrement le vaisseau de la république au port; mais nous demandons que la justice seule en dirige tous les mouvemens; qu'il soit terrible

pour les méchans, et la sauvegarde de l'innocence! L'expérience ne nous a que trop appris que la terreur est l'arme de la tyrannie, ou l'aliment de l'intrigue et de l'arbitraire; ce système ne sympathisera jamais avec la morale, qui fut toujours l'ennemie de l'injustice et la première science des hommes libres: justice sévère et impartiale, voilà ce que nous demandons; guerre aux fripons, aux intrigans et aux hypocrites, voilà notre voeu très prononcé; respect à la loi et dévouement sans bornes à la représentation nationale, voilà et tel sera toujours notre seul point de ralliement. La liberté et l'égalité sont profondément gravées dans nos cœurs; et forts de nos principes, l'unité et l'indivisibilité de la République, que nous avons tous juré de maintenir, nous rendront toujours étrangers à tout autre parti que celui de la liberté et de la représentation nationale; c'est d'elle seule qu'en enfans bien nés de la liberté nous voulons recevoir le mouvement comme nous en avons reçu la vie.

Représentans, continuez à marcher d'un pas ferme dans la carrière que vous avez à parcourir. Laissez pour toujours derrière vous tous les hommes, et que la patrie soit le seul objet de vos travaux et de vos méditations. Ravivez la morale publique par l'instruction, et ne souffrez plus que le système de terreur vienne la corrompre. Rouvrez les sources de la fortune publique, en dégageant l'agriculture et le commerce des entraves qu'y apporte chaque jour le système mal combiné des réquisitions et des préhensions. Dirigez sans cesse les sociétés populaires vers le seul but de leur institution: attachez-les, par ce moyen, de plus en plus aux principes, pour les détacher des passions et de l'intrigue. Rendez à la vertu et aux talens les places usurpées par l'ignorance et l'ambition. Punissez sévèrement tous les traîtres. Rendez à la société tous ceux qui n'ont été que foibles ou égarés. Organisez promptement des fêtes et des jeux publics, pour provoquer la réunion des citoyens le décadi, et remplir, par des idées républicaines, le vuide que laisse dans l'âme de plusieurs l'absence des idées religieuses. Enfin, donnez à l'opinion et à la presse une liberté qui n'ait d'autre limite que la calomnie; alors la république sera consolidée.

f

[*La société républicaine de Gisors, département de l'Eure, à la Convention nationale, du 16 vendémiaire an III*] (9)

Citoyens représentans du peuple français,

Les républicains de Gisors ont juré la liberté et la république, sans la Convention nationale, point de liberté, point de république, ils vous jurent donc de vous rester invariablement unis

(7) C 322, pl. 1355, p. 20. *Bull.*, 29 vend.

(8) *Bull.*, 28 vend.; *Moniteur*, XXII, 297; *Débats*, n° 758, 429-430; *M. U.*, XLV, 6.

(9) C 322, pl. 1355, p. 16. *Bull.*, 29 vend. (suppl.); *M. U.*, XLV, 42.